01B911

3403
S 1912

I. D. LOGISTICS
Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.747.660. Euros
SIEGE SOCIAL : Avenue de Robion – B. P. 126
84304 CAVAILLON
AVIGNON – RCS 439.986.704

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU VENDREDI 28 JUIN 2002 à 12 Heures

L'an deux mille deux et le vingt huit Juin à 12 Heures, au Siège Social, les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Sont présents :

- LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentée par Monsieur Jean-Claude BOUCHET ;
- F.C.P.R. PARTENAIRES MIDCAP, représenté par Monsieur Gilles ETRILLARD ;
- VISION INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Eric HEMAR.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude BOUCHET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric HEMAR et Monsieur Gilles ETRILLARD sont appelés comme Scrutateurs. Monsieur Pascal TERANNE est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Philippe JOUBERT – Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président constate que les Associés présents ou représentés, possèdent la totalité des actions ; qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- Le rapport du Conseil d'Administration.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte.
- Un exemplaire des lettres de convocation adressées aux Associés et au commissaire aux comptes.
- La feuille de présence.

Puis, le Président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition, au Siège Social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée Générale lui en donne acte.

I) <u>ASSEMBLEE GENERALE A TITRE ORDINAIRE</u> :

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

3) – DESIGNATION D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT.
4) – POUVOIRS POUR FORMALITES.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et ouvre la discussion

Après en avoir débattu et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

<u>PREMIERE RESOLUTION</u> :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts de la Société, décide de nommer en qualité de Co-Commissaires aux Comptes :

- DELOITTE ET TOUCHE TOHMATSU, Représentée par Monsieur Albert Aïdan – 185 Avenue Charles de Gaulle – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX ;en qualité de Co-Commissaires aux comptes titulaire

- B.E.A.S. – 7 Villa Houssaye – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;

Pour une durée de SIX EXERCICES qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

L'Assemblée Générale rappelle que Monsieur Philippe JOUBERT – Commissaire titulaire et la Société C.F.G. AUDIT – Suppléant, continuent à exercer leurs mandats, en qualité de Co-commissaires aux comptes.

LA PREMIERE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

<u>DEUXIEME RESOLUTION</u> :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

LA DEUXIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 Heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés, après lecture.

M. Jean-Claude BOUCHET

M. Eric HEMAR

M. Gilles ETRILLARD
FCPR PARTENAIRES MIDCAP

certifié conforme
le Président